

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES
Ville du ROVE

N°A 2022-81

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

CIRCET - RD 568 - remplacement Cadres et dalles K2C + poteau et câblage.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-24, L2212-1, L2212-2/1°, / 2° et 5°, L 2212-5, L2213-1 et suivants,
- **Vu** le Code Pénal et notamment l'article R610-5,
- **Vu** le Code de la Route et notamment ses articles L325-1 et R325-1 et suivants,
- **Vu** le décret N° 2005-1148 du 06 novembre 2005,
- **Vu** la demande du 13/10/2022 formulée par la société CIRCET,

- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour réglementer les conditions de circulation et de stationnement en bordure de RD 568 à partir du 31/10/2022 afin de réaliser le remplacement de cadres et dalles K2C, ainsi que la dépose et repose de poteaux et câblages.

A R R E T O N S

Article 1^{er} : La société CIRCET est autorisée à occuper le domaine public RD 568 à partir du 31/12/2022 de 08h00 à 18h00, pour une durée de 21 jours, afin d'effectuer les travaux précités.

Article 2 : Stationnement :

Le stationnement est interdit à proximité du Chantier.

La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux qui est entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

Article 3 : sanctions.

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires et habituelles, seront constatées par procès-verbaux.

Tous les véhicules en stationnement irrégulier ou gênant seront mis en fourrière.

Article 4.

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Carry-le-Rouet, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de Service de police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Rove, le 19/10/2022

Georges ROSSO
Maire du ROVE
Vice-président de la Métropole Aix-Marseille Provence
Chevalier de la Légion d'Honneur

